## Afrique On ferme

Expulsions massives d'illégaux loin des caméras, visas assortis de cautions exorbitantes... Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les Etats africains durcissent eux aussi leurs politiques à l'égard des immigrés. Mais ils continuent de vouloir bénéficier des transferts de revenus de leurs ressortissants à l'étranger.

#### Sylvie Bredeloup Sociologue à l'Orstom\*

es conditions de séjour des migrants en Afrique se sont sensiblement détériorées au cours de la dernière décennie. Le contrôle a succédé au « laissezfaire ». Les charters Pasqua, Cresson, le rapatriement au compte-gouttes des sans-papiers regroupés dans l'Eglise Saint-Bernard à Paris ou encore le refoulement musclé en 1996 d'une centaine d'immigrés africains installés à Melilla - enclave espagnole au Maroc – ont fait couler beaucoup d'encre. Pourtant, ces événements sont sans commune mesure, en intensité, avec les expulsions orchestrées au Sud. Sur le continent africain, les refoulements se sont systématisés au cours de la dernière décennie, traduisant l'incapacité des Etats à trouver une réponse autre que la chasse aux boucs émissaires par temps de crise.

A l'aube des indépendances, l'indésirable est d'abord l'aventurier lancé dans la course aux diamants à travers le continent. Le bouc émissaire est aussi celui sur lequel se sont appuyés les Européens dans la mise en valeur des colonies (Libano-syriens, Indo-pakistanais). Plus tard, les expulsions sont présentées par des jeunes Etats comme des « régularisations ». En 1969, le Ghana est le premier pays à refouler massivement près d'un million de Nigériens, Togolais et Tchadiens. Quelques années plus tard et en plusieurs temps, le Nigeria expulse à son tour près de trois millions de travailleurs en situation irrégulière provenant principalement des pays d'Afrique de l'Ouest. A

## Les préférences nationales

Les politiques de limitation de l'accès des étrangers au travail salarié se sont généralisées sur l'ensemble du continent africain, après avoir été amorcées au milieu des années 70 (ivoirisation, zaïnisation, gabonisation des cadres).

Finie l'époque où le Ghana, la Côte-d'Ivoire recherchaient activement des ouvriers agricoles de l'ex-Haute-Volta pour travailler dans les plantations. En réglementant l'immigration par une série de lois et arrêtés, le Ghana a provoqué le départ des immigrés illégaux et leur réorientation vers la Côte-d'Ivoire ou le Nigeria. L'instauration en Côte-d'Ivoire, à partir de 1991, d'une carte de séjour obligatoire pour les étrangers, s'est traduite par le retour au pays de nombreux immigrés, notamment Burkinabè - communauté étrangère numériquement la plus importante. De la même manière, l'Alien's certificate, institué depuis 1973 par le gouvernement gambien, est devenu vingt ans plus tard un document indispensable pour séjourner et travailler en Gambie : de

nombreux Guinéens et Sénégalais expulsés manu militari en ont fait l'amère expérience. Au Cameroun, si le visa d'entrée était obligatoire depuis longtemps, en revanche, la caution de rapation de la fait de la triement a été mise en vigueur en 1985. En 1993, le montant de la caution de rapatriement a flambé et les contrôles d'identité se sont intensifiés. Le Congo comme le Gabon ont également augmenté en 1995 le montant de la caution de rapatriement après 🗀 avoir exigé des visas de sortie, dégageant ainsi de nouvelles res- u sources fiscales. En Afrique du Sud, le gouvernement intensifie les contrôles et applique une politique extrêmement restrictive,  $\overline{Q}$ en matière d'attribution de permis temporaires d'études, de travail et de séjour. Il exige des visas pour un nombre de pays africains grandissants et soumet leur obtention au paiement de cautions de plus en plus prohibitives. Les permis de résidence permanente sont, quant à eux, systématiquement refusés dès que l'emploi peut être occupé par un Sud-Africain qualifié.



longtemps avait fait appel à la maind'œuvre étrangère, a commencé à prendre des mesures similaires. Dix ans plus tard, le gouvernement gabonais demandait aux immigrés clandestins de régulariser leur situation, appliquant de manière rigoureuse une loi datant de 1962. La lutte contre l'immigration clandestine est l'argument le plus souvent invoqué par les Etats pour justifier ces pratiques de choc quand ils n'accusent pas l'étranger de trafic illicite, d'ingérence politique, de prosélytisme religieux, de corruption ou de banditisme. Courant 1996, le Bénin justifiait l'expulsion de plusieurs centaines de ressortissants ouest-africains par la multiplication des agressions et vols à main armée. L'Afrique du Sud, à peine sortie de l'apartheid, intensifie sa lutte contre l'immigration illégale et refoulait entre 1992 et 1995

compter de 1985, le Gabon, qui pendant

Si de manière générale, les populations des pays d'accueil vivent en bonne intelligence avec les communautés immigrées, les tensions sur le marché du travail, les problèmes sécuritaires et surtout la manière dont les gouvernements s'en emparent, les égarements de la quête d'une identité nationale menacent cette coexistence. En Afrique comme en Europe, les discours politiques relatifs à l'émigration évoluent et, par voie de conséquence, les dispositions réglemen-

près de 400 000 ressortissants africains,

principalement mozambicains.

taires sont révisées, stigmatisant davantage l'étranger, alors que la présence des immigrés reste stable. Le passage au multipartisme a provoqué l'émergence de débats restés tabous sous le règne des partis uniques qui imposaient généralement le discours panafricain.

Grâce à l'argent des immigrés. Par ces temps troublés, bouc émissaire de choix dans le pays d'accueil, le migrant doit aussi tenir compte des nouvelles fonctions que lui assigne son pays d'origine. Pour nombre d'Etats africains, le migrant est devenu à la fois un électeur et un entrepreneur potentiel. Les Guinéens vivant à l'extérieur de leur pays ont été écartés par le gouvernement des dernières élections législatives de 1995. Au Mali comme au Sénégal ou au Burkina Faso, en revanche, les ministères ou secrétariats d'Etat chargés des émigrés ont tous été créés à la veille d'une élection présidentielle, devant servir de courroie de transmission avec les migrants pendant les campagnes politiques. Par la suite, ces structures ont été abandonnées ou réorganisées pour aboutir à la création d'organes chargés de valoriser et de solliciter la contribution des émigrés au développement de leur pays. Depuis plusieurs années déjà, le Burkina Faso équilibre sa balance des paiements pour partie grâce à l'argent des émigrés. Pour l'année 1993, les transferts de fonds des Sénégalais de France vers leur pays d'oriA bord du train minéralier de Youerzate à Nouadhibou. gine représentaient la moitié de l'aide publique française au Sénégal. Les pays d'émigration décrètent des journées nationales d'épargne, favorisent la création de « banques d'habitat », instrument de captation de l'épargne, ou en facilitent l'accès aux migrants, même en situation irrégulière.

Il y a un paradoxe certain entre le moindre soutien qu'accordent les gouvernements à leurs compatriotes en migration et l'intérêt grandissant qu'ils leur reconnaissent en liaison avec leurs capacités d'épargne et d'investissement. Contraint de procéder à de sévères restrictions budgétaires sous la pression des organisations de Bretton Woods, l'Etat sénégalais a fermé sept ambassades et cinq consulats entre 1994 et 1995, rendant plus difficile la circulation et la protection des Sénégalais sur le continent africain. Dans le même

temps, conscient du rôle que pouvaient jouer, réinvesties localement, les fortunes accumulées par ses ressortissants sur le territoire américain, il ouvrait un consulat à New York. En moins de dix ans, les Sénégalais implantés aux Etats-Unis ont pu épargner suffisamment pour transformer la physionomie de leurs villages d'origine dans le bassin arachidier et se poser à Dakar en promoteurs immobiliers convaincants. Les Etats comptent effectivement sur la manne financière que représentent les immigrés pour les seconder dans le financement des infrastructures et le développement des activités.

En période de difficultés économiques accrues, les Etats donnent ainsi un nouveau rôle à leurs compatriotes émigrés, celui d'« acteur potentiel de relance des exportations » selon le vocabulaire en vigueur. Dans ces conditions, le retour définitif des migrants au pays ne serait pas considéré par les gouvernements des pays d'origine comme la solution idéale même si, sous la pression des pays d'accueil, ils se sentent dans l'obligation de développer des politiques d'aide au retour.

\* Orstom / Shadyc 2, rue de la Charité 13002 Marseille. Tél.: 04 91 14 07 72. Fax: 04 91 91 34 01. E-mail:

bredeloup@ehess.cnrs-mrs.fr

Solagral Numéro 45 - mai juin 1998 - 40 FF

développement, environnement, les défis d'un monde solidaire

# Les migrants Richesse et peur des nations



ISSN: M61-8043

Edito P. 4

Immigration zéro et choix historiques **P. 5** 

# Les migrants Richesse et peur des

a compart and ebat



### 

- Réfugies, réserve, réseaux, par Philippe Dewitte, rédacteur en chef de Hommes et Migrations. P. 8
- Union européenne: Terre d'accueil malgré elle ? par Claire Rodier, Gisti.
   P. 10
- France, Après les vagues, le reflux, par Mbaye Xaali
   Diouf, redacteur en chef de L'Etranger P.13
- Afrique On ferme ! par Sylvie Bredeloup, Orstom
   P. 15
- Asie: Retour de manivelle, par Graziano Battistella, Scalabrini Migration Center.
   P: 17
- Quand la Chine se déplacera, par Michel Cartier, demographe, EHESS. P. 18



### GREEN COURT OF

- Les fausses promesses d'une théorie, par El Mouhoub Mouhoud, Université d'Evry P. 22
- Croissance solidaire, entretien avec
   Manolo Abella, Bureau international du travail. P. 24
- Éurope centrale. A l'est de l'Eden, par Dominique Redor, Université de Lille I P. 25
- Etats-Unis / Mexique. En attendant la convergence, par Francisco Alba. Colegio de Mexico. P. 27
- Philippines. Une nation de migrants.
   par Marla Asis, Scalabrini Migration Center.
   P. 29
- Asië. L'étranger bouc émissaire, par Takashi Izumi, Confédération internationale des syndicats libres. P. 31.
- Retraites: Les migrants à la rescousse, par Jacques Schwartz, ministère des Affaires étrangères, Coopération-Francopho nie. P. 32



rée du Sud. oto : F. Lerin.

## ions



#### 

- Cote-d'Ivoire. La fausse question ethnique, par Jean-Pierre Chauveau, Orstom. P. 34
- Etats-Unis. Ethnic ou melting pot, par Sylviane Diouf, journaliste et écrivain. P. 36
- Etats nations. La peur de se perdre, par Catherine Wihtol de Wenden, Ceri. P. 38

France: L'oubli de l'intégration, par **Gaye Petek-Salom**, Elele P. 39.

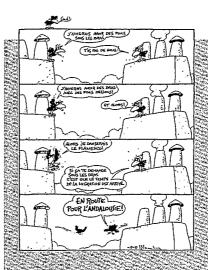
#### Allangestation

Union européenne. Conflit de compétences, entretien avec Antonio Cruz, Migrations Europe. P. 41 Ouvrir les frontières, par Jean-Pierre Alaux; Gisti. P. 43 Algérie. Solidarité démocratique et droit d'asile mis à mal, par Hélène Ilbert, Solagral. P. 44

#### 

Desserrer l'étau, par **Patrick Weil**, CNRS. **P. 46**Changer de regard, par **Sami Naïr**, délégue interministériel migration/codeveloppement. **P. 47**Les liaisons dangeureuses, par **Gustave Massiah**, Aitec. **P. 49**Turquie. Leçons d'une expérience avortée, par

Hassan Basri Elmas, Université de Paris VIII-Saint-Denis. P. 51



### Repères

- Mondialisation du phénomène migratoire.
   P. 54
- L'émigration choisie.
   P 56
- L'émigration subleP :58 :-
- Les migrants : une ressource économique ?
  - P. 60

P. 63

- BibliographieP. 62
- Abonnement



Articles extraits
de communications au colloque
Immigration
au NordDéveloppement au Sud,
organisé à Paris
par l'association
Démocraties
le 16 mai 1998.

Siège social : 22, av. Eugènie 92700 Colombes. Tél./Fax : 01 41 30 70 42.

rier de la planete. Editeur : Solagral (Solidarites agricoles et alimentaires organisation non gouvernementale) Directrice de publication : biana. Directeur adjoint: F. Lerin. Rédaction : S. Mongruel, A. de Ravignan. Comité de rédaction : E. Bierin, D. Blanchard, R. Blein, witte, B. Hervieu, G. Marin. Collaborateurs de la redaction : E. Bernard, H. Ilbert. Infographie : N. Trefeu. Iconographie : S. Mongruel, F. Maquette : A. Chevallier (Ulysse communication : 04 67 91 70 00). Abonnements : L. Soares. Promotion-diffusion : Route 66 - 149, bd iel Péri - 92240 Malakoff. Tel. : 01 40 92 70 50. Photogravure et Impression : Corlet Imprimeur, S.A. F. 14110 Conde-sur-Noireau. Imprimeur : 32292. Commission paritaire : AS 73 356 ISSN : 1161-8043. Depot legal ; juin 1998.

COURRIER DE LA PLANETE BENÉFICIE NOTAMMENT DU SOUTIEN DU SECRÉTARIAT D'ETAT, FRANÇAIS À LA COOPERATION, À L'AIDE HUMANITAIRE ET À LA FRANÇOPHONIE, DU MINISTERE FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FONDATION CHARLES-LÉOPOLD MAYER POUR LE PROGRES DE L'HOMME.

Courrier de la planète : 3191, route de Mende - 34093 Montpellier cedex 5. Tél. : 04 67 04 60 70. Fax : 04 67 54 25 27. E-mail : cdp@hol.fr Internet : http://www.rio.net/solagral/cdp.htm